



Cette femme, photographiée dans un service d'urgences médico-judiciaires, a été battue et torturée au cutter durant des années. Photo tirée de la série *Est-ce ainsi que les femmes vivent ?* de Lizzie Sadin.

PHOTO LIZZIE SADIN

Violences aux femmes: «Faire du dépôt de plainte un principe»

Marisol Touraine, ministre des Droits des femmes, présente un arsenal de mesures pour mieux protéger les victimes, du commissariat à l'hôpital.

Par **ONDINE MILLOT**

Quatre ministres pour un déplacement médiatique, c'est rare, et cela montre, d'après eux en tout cas, l'attachement à la cause. Quatre ministres, cela fait beaucoup d'officiers de sécurité, de chargés de communication, de journalistes, de caméras, d'oreillettes, plus que n'en avaient jamais vu les policiers de ce commissariat du XI^e arrondissement parisien choisi pour présenter, mardi, les nouvelles actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

Marisol Touraine, Christiane Taubira, Bernard Cazeneuve, Pascale Boistard, ministres de la Santé, de la Justice, de l'Intérieur et secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, ont d'abord écouté les policiers raconter leur quotidien. L'appel d'un voisin, la porte défoncée, l'homme à genoux sur sa compagne en train de l'étrangler. Mais aussi ces histoires «plus ambivalentes, plus diffuses», qui forment l'essentiel des violences faites aux femmes: le conjoint jugé et sanctionné une première fois qui promet de s'amender, la femme «sous emprise» qui rouvre sa porte, et les

coups à nouveau. «C'est parfois la situation matérielle, la peur de perdre la garde des enfants qui empêchent de partir, parfois un reste de sentiments», dit Taubira. «C'est pourquoi nous devons assurer la poursuite des auteurs de violences même lorsque les femmes ont peur et hésitent à porter plainte», renchérit Cazeneuve. Les mesures annoncées mardi, à la fois renforcement de dispositifs existants et nouvelles actions, devraient, si elles sont appliquées, faire progresser les choses. En France, aujourd'hui, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

BOÏTIERS. «Notre objectif, c'est faire du dépôt de plainte un principe», martèle Touraine. La ministre des Affaires sociales, de la Santé mais aussi des Droits des femmes se retrouve en cette dernière qualité au cœur du dispositif. «Si vraiment la femme refuse de porter plainte, poursuit-elle, il faut qu'elle puisse se sentir protégée par le dépôt de main courante.» La convention signée mardi à Paris, et qui doit l'être à terme dans tous les départements de France (22 l'ont déjà paraphée), prévoit que toute main courante concernant les violences contre les

REPÈRES

FÉMINICIDE

Le meurtre d'une femme par son conjoint ou ex-conjoint est reconnu comme une circonstance aggravante dans certains pays d'Amérique latine. Certaines associations voudraient la même chose en France.

216 000

femmes sont victimes chaque année de violences de la part de leur conjoint. Seules 16% portent plainte.

«Il y a quelques années, on disait c'est l'amour vache. Mais c'est faux: c'est la terreur, l'emprise, la dépossession.»

Marisol Touraine ministre des Droits des femmes

femmes fera désormais l'objet d'une transmission au parquet. Et que toutes les victimes se verront mises en relation avec un psychologue ou un travailleur social qui doit leur proposer un suivi.

«C'est parfois la situation matérielle, la peur de perdre la garde des enfants, qui empêchent de partir.»

Christiane Taubira ministre de la Justice

Aujourd'hui, 230 intervenants sociaux sont présents dans les commissariats. «Nous voulons doubler ce chiffre d'ici à 2017», dit Touraine. Le dispositif de «téléphones grave danger», boîtiers permettant d'entrer en relation à tout moment avec les secours, testé dans cinq cours d'appel, devrait être généralisé: 400 téléphones (contre 143 actuellement) seront déployés au premier trimestre 2015, 600 à la fin 2016.

Dans la salle du commissariat, les représentants des associations reconnaissent les «importants progrès». «Mais pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes, on manque cruellement de places dans les foyers, on ne sait plus où les adresser», répètent-ils: 600 places ont été créées, 1600 autres devraient

être ouvertes dans les deux années à venir, promet Touraine. «Avec aussi des places prioritaires pour les étudiantes victimes de violences dans les foyers des Crous.»

PREUVES. Dans la voiture qui la ramène à son bureau, la ministre détaille les mesures destinées au champ médical. Inspirées du rapport piloté notamment par l'urgentiste Patrick Pelloux (*Libération du 6 novembre*), elles prévoient la mise en place d'un référent sur les violences aux femmes dans les services hospitaliers d'urgence. «Ce pourra être un médecin, un psychologue ou un travailleur social. Quelqu'un qui donne des réflexes à ses collègues et généralise les bonnes pratiques.» Une expérimentation est lancée dans

deux régions, l'Alsace et l'Aquitaine. Objectif: rechercher comment les victimes qui s'adressent à des interlocuteurs mé-

dicaux peuvent être accompagnées vers un processus judiciaire, et comment les preuves des violences subies peuvent être conservées. «Lorsque l'on demande aux victimes de violences à qui elles auraient été enclines à se confier, une grande partie disent: «à mon médecin», rapporte la ministre. Le problème, c'est qu'elles ajoutent: «à condition qu'il m'ait posé la question». Il faut donc que les professionnels de santé soient préparés.» Des programmes de formation ont été mis en place. Ils racontent l'histoire d'Anna, celle de ces 200 000 femmes victimes chaque année: le coup de foudre, la première claque, les excuses, à nouveau les coups, l'enfermement, la honte, la peur. Tristement semblables, tristement banales. 